



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 30636

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les propositions exprimées par le Conseil Économique et Social dans son rapport intitulé : « L'emploi des jeunes des quartiers populaires ». Il est notamment proposé de diversifier, dans le secteur privé, les modalités de recrutement, sans développer le curriculum vitae anonyme, et en particulier de promouvoir les méthodes de simulation et d'habileté, qui permettent de dépasser les a priori liés à un curriculum vitae. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, a été appelée sur les propositions du rapport du Conseil économique et social concernant notamment le développement du curriculum vitae (CV) anonyme. Les pratiques en matière de recrutement évoluent notamment pour favoriser leur diversité et ne pas stigmatiser les candidatures en fonction de critères qui pourraient s'avérer discriminants. Il a d'ailleurs été mis en ligne sur le site internet anpe.fr une « banque de profils » permettant la mise en relation d'offres d'emploi et de profils anonymes des candidats. Le nouvel opérateur Pôle Emploi utilise également de façon exclusive la méthode de recrutement « par simulation » ; corrélant les offres et les demandes d'emploi en évaluant les compétences des candidats par rapport à celles attendues sur un poste de travail donné. Aujourd'hui, il existe déjà une diversification des modalités de recrutement. Ces nouvelles méthodes vont au-delà de la traditionnelle mise en relation directe employeur/demandeur d'emploi. En effet, la corrélation entre offre et demande se fonde essentiellement sur les compétences attendues sur un type d'emploi qui d'ailleurs est bien plus large que le strict rapport entre emploi et qualification. Les compétences s'entendent dans un sens très large puisqu'elles englobent qualification et savoir-faire. De même, les entreprises privées à la recherche de nouveaux collaborateurs sollicitent des prestataires externes, qui mettent en oeuvre de nouvelles techniques de recrutement. Celles-ci, en particulier la méthode dite du « sourcing », se concentrent en priorité sur la mise en évidence, par traitement informatique de bases de données, d'un ou plusieurs champs de compétences chez les candidats à l'emploi. Ces évolutions sont en adéquation avec ce que les partenaires sociaux ont proposé dans le cadre de l'accord national interprofessionnel sur « la diversité dans l'entreprise » du 11 octobre 2006. Il s'agit d'expérimenter et d'évaluer différents types d'actions relevant de la lutte contre les discriminations à l'embauche et en faveur de la diversité, dont le CV anonyme. M. le Président de la République a annoncé, dans son discours du 17 décembre 2008 à l'école polytechnique à Palaiseau, qu'il fallait maintenant conduire cette expérimentation en proposant à une centaine de grandes entreprises de mettre en place le CV anonyme. Le Gouvernement souhaite pouvoir laisser place à ces expérimentations. Les résultats de l'évaluation permettront, le moment venu, d'en tirer les enseignements qui s'imposent et, le cas échéant, les dispositifs réglementaires à mobiliser.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30636

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7955

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5964